



Pharmacie, temps partiel annualisé et heures complémentaires

Par **cececk**, le **23/01/2016** à **21:03**

bonjour,
je travaille en pharmacie d'officine en cdi annualisé a temps partiel avec 27h hebdomadaire.
Mon employeur me propose un avenant a mon contrat de 34.5h pendant 6 semaines soit 45h diminué a 40.5h en déduisant les congés payés. Ma question est de savoir si ces heures seront majorés de 15% car je ne trouve pas d'article qui parle de cette majoration et d'annualisation du temps de travail.merci

Par **P.M.**, le **23/01/2016** à **22:36**

Bonjour,
L'employeur ne peut pas porter la durée de travail d'un temps partiel à celui d'n temps plein même par avenant ou, s'il le fait, vous pourriez revendiquer ensuite que cet horaire soit conservé...
La majoration de 15 % est prévue à l'[art. 13bis 4. de la Convention collective nationale de la pharmacie d'officine](#)...

Par **Be bette 52130**, le **07/10/2016** à **09:42**

Bonjour je suis embauché en cdi à 35h en pharmacie d officine
Mon patron ma fait une annualisation
Je boss que 29h par semaine
Je suis déjà à -43heure
Légales ou pas légaes

Par **P.M.**, le **07/10/2016** à **09:46**

Bonjour,
Pour une meilleure compréhension, il serait préférable d'ouvrir un nouveau sujet...